

Le Grésivaudan double le montant de sa Prime Air Bois : Un appareil de chauffage bois plus performant pour moins de 1700€*

La communauté de communes a adopté hier soir, en conseil communautaire, le doublement de la Prime Air Bois. Le coup de pouce financier s'élève désormais à 1600€ majoré à 2000€ selon conditions de ressources. Le Grésivaudan renforce cette prime pour inviter les habitants, notamment les foyers modestes, à agir sur la qualité de l'air en remplaçant leur vieil appareil de chauffage au bois non performant et polluant.

*Simulation pour une famille de 4 personnes aux revenus annuels ≤50 000€ qui achète et fait installer un poêle performant pour un coût de 5 300€. Voir flyer avec témoignage en pièce jointe.

La Prime Air Bois a vu le jour dans le Grésivaudan en 2015, une démarche collective avec les territoires voisins de Grenoble-Alpes Métropole et du Pays Voironnais. Il s'agit d'un fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois, datant d'avant 2002 ou à foyer ouvert, par un dispositif flamme verte 7* ou équivalent. L'aide octroyée est doublée : elle varie désormais entre 1600€ et 2000€ selon les conditions de ressources.

Des aides cumulées qui peuvent réduire la facture jusqu'à 75%

Ce montant doublé est une opportunité pour les habitants qui hésitent à changer leur appareil. Cette prime, cumulée à d'autres aides financières de l'État, notamment le nouveau dispositif « Habiter mieux agilité » de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le CITE (Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique), permet de réduire de 45% à 75% la facture totale en fonction des revenus du foyer et du prix d'achat de l'appareil de chauffage choisi. Installer un appareil plus performant permet également de faire des économies : passer d'un foyer ouvert à un poêle à bois pour un même usage permet de réduire de 50% sa consommation de bois. Une affaire vite rentabilisée donc !

Le chauffage au bois non performant : principale cause de pollution aux particules fines

Il est responsable de 45% des émissions et jusqu'à 75% les jours de grand froid. Réduire cette pollution est donc une question de santé publique et l'affaire de tous. Les collectivités se mobilisent pour répondre aux exigences climatiques fixées par la France et l'Union Européenne. Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Le Grésivaudan s'est, notamment, fixé comme objectif le remplacement de 2750 appareils sur son territoire, d'ici 2020, pour réduire de 29% les émissions de particules liées au chauffage bois et de 18% la totalité des émissions de particules fines (PM10).

La Prime Air Bois s'inscrit dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Grenobloise. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour le compte de l'État et de la communauté de communes Le Grésivaudan. L'instruction technique est assurée par l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie), l'Espace Info Energie du territoire.

Renseignements, conseils et retrait du dossier de demande

avant achat et travaux

**auprès de l'AGEDEN au 04 76 14 00 10
www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois**



Contact presse

Nacima Yakouben - Direction de la communication - Le Grésivaudan
Tél. : 04 76 90 92 30 - nyakouben@le-gresivaudan.fr